

***PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
23 NOVEMBRE 2015***

L'an deux mil quinze, le 23 novembre à 19 heures 00 à la Mairie, le Conseil Municipal d'OBERENTZEN s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur René MATHIAS, Maire.**

Membres présents : FRANTZ Nicole, KASTLER Véronique, ANTONY Hubert, ANTONY Patricia, HEGY Nicole, MEYER Théo, MULLER Jean-Louis, BRENDLE Bernard, BAUER Huguette, WERTHE Christian, REYMANN Frédéric

Membres absents excusés : BOIL Corinne, BRETZ Daniel, JAEGGY Martin

Pouvoirs : BRETZ Daniel à MATHIAS René, JAEGGY Martin à ANTONY Hubert

Secrétaire de Séance : Mme FRANTZ Nicole

Date de la convocation : 17 novembre 2015

La séance est ouverte à : 19 heures 00

A l'ouverture de la séance M le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point :
Modification de la délibération du 08/10/2015 sur la longueur de la voirie communale

Ordre du Jour :

- Approbation du compte rendu de la dernière séance
- Délégation de signature
- Fonds de Soutien pour le développement des activités périscolaires
- Participation aux frais d'entretien de la maison forestière de Hirtzfelden
- Fusion des communautés de communes du Centre Haut Rhin et Essor du Rhin
- Divers

1° APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

Le Maire informe :

Les membres du Conseil Municipal ont été destinataires du compte rendu de la séance du 8 octobre dernier.

Après lecture le compte rendu de la séance du 08 octobre est approuvé à l'unanimité.

2° DELEGATION DE SIGNATURE

M le Maire informe :

La délégation de signature a été utilisée pour la validation du devis pour la maîtrise d'œuvre pour la création d'une place de retournement dans la rue des Fleurs. Le montant de cette prestation s'élève à 1346 euros HT comprenant notamment les frais de géomètre pour un montant de 450 euros HT et les frais d'élaboration d'un avant projet pour un montant de 896 euros HT soit un total TTC de 1615, 20 euros.

L'avant projet sera présenté à M le Préfet du Haut-Rhin dans le cadre d'une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique.

3° AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

M le Maire informe :

Le projet de schéma départemental de coopération intercommunale prévoit la fusion des communautés de communes du Centre Haut-Rhin et Essor du Rhin intégrées toutes deux dans le périmètre du SCOT Rhin-Vignoble-Grand-Ballon.

Il convient aujourd'hui de délibérer pour donner notre avis sur le projet de fusion.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE)

Vu la présentation du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) par le préfet du Haut-Rhin devant la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale(CDCI) le 09 octobre 2015.

Considérant que selon la procédure définie par le code Général des Collectivités Territoriales (article L.5210-1-1), les collectivités territoriales disposent d'un délai de deux mois à compter de la notification pour donner leur avis sur le projet du SDCI

Considérant que la communauté de Communes du Centre Haut-Rhin dont est membre la commune concernée par la mesure 4 de fusion dans le projet de schéma

Après délibération

Les membres du Conseil Municipal donnent à l'unanimité un avis favorable à la mesure 4 du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale transmis par M le Préfet par courrier arrivé le 14 octobre 2015 en mairie d'OBERENTZEN.

4° FONDS DE SOUTIEN POUR LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES PERISCOLAIRES

Le Maire informe :

Le fonds d'amorçage versé aux communes pour la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires a été pérennisé par la loi de finances 2015 sous la forme d'un fonds de soutien annuel pour l'organisation des activités périscolaires à compter de l'année scolaire 2015-2016

Le dispositif d'aide pour les communes ou EPCI au titre des écoles publiques se décline de la manière suivante :

- *Les communes ou EPCI devront avoir établi sur leur territoire un projet éducatif territorial (PEDT)*
- *Les taux des aides demeurent inchangés : 50 euros par élève éligible pour la majorité des communes et 90 euros par élève éligible pour les communes bénéficiaires de la dotation de solidarité urbaine ou de la dotation de solidarité rurale cible.*

Vu les compétences inscrites dans ses statuts et plus particulièrement celles exercées au titre des actions en faveur de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin a établi un PEDT intercommunal et mis en place des Temps d'Activités Périscolaires lors des après-midi libérés en collaboration avec la commune d'OBERENTZEN.

Au vu de ce qui précède, il est proposé de reversé l'intégralité de la dotation perçue ay titre de fonds de soutien pour le développement des activités périscolaires à la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin

Après délibération, à l'unanimité,

*Les membres du Conseil Municipal font leur la proposition sus visée
Autorisent M le Maire à engager toutes les démarches y afférentes*

5° PARTICIPATION LOYER MAISON FORESTIERE HIRTZFELDEN

Le Maire expose :

Par courrier en date du 04 novembre dernier la commune de HIRTZFELDEN nous transmettait une délibération de son conseil municipal décidant du partage des frais de la maison forestière occupée par M PETIT entre toutes les communes dépendantes de la dite maison forestière. Actuellement seules les communes de MEYENHEIM, MUNWILLER et REGUISHEIM participent au financement du loyer à hauteur de 0.38 euros/hectare/mois.

Le cout annuel des frais d'entretien pour la maison forestière de HIRTZFELDEN s'élèvent à 406.48 euros pour notre commune.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité autorisent M le Maire à signer une convention avec la commune de HIRTZFELDEN

6° MODIFICATION DE LA DELIBERATION SUR LA LONGUEUR DE LA VOIRIE COMMUNALE

Le maire informe :

Lors du dernier conseil municipal nous avons pris une délibération concernant la modification de la longueur de la voirie communale une erreur d'écriture s'est produite et il fallait lire que la longueur de la voirie communale actuellement prise en compte pour la DGF est de 3 796 mètres et non de 3 021 mètres comme inscrit.

Il convient d'énoncer la délibération comme suit :

Aujourd'hui la longueur de la voirie communale est de 3796 mètres et il conviendrait d'y rajouter l'Impasse des Prés, l'Impasse des Jardins, l'Impasse des Poiriers, l'Impasse des Blés et la rue des Bleuets, cela nécessite le déclassement de ces différentes rues dans le domaine public de la commune.

Longueurs des voiries :

Rue des Poiriers : 47 ml
Impasse des prés : 101 ml
Impasse des Jardins : 37 ml
Rue des Bleuets : 135 ml
Rue des Pommiers : 180 ml
Impasse des Blés : 71 ml

Après délibération les membres du Conseil Municipal autorisent M le Maire à demander le déclassement des différentes rues dans le domaine public de la commune et de rajouter 571 mètres linéaires à la voirie communale existante.

6° DIVERS

- *Planning des élections régionales*
- *M WERTHE assurera la permanence pour la banque alimentaire le samedi 28 novembre de 9 heures à 11 heures.*

La séance est levée à : 20 heures 15 minutes

Ordre du Jour :

<i>NOM</i>	<i>PRENOM</i>	<i>FONCTION</i>	<i>SIGNATURE</i>	<i>PROCURATION</i>
<i>MATHIAS</i>	<i>René</i>	<i>Maire</i>		
<i>BRENDLE</i>	<i>Bernard</i>	<i>1^{er} Adjoint</i>		
<i>ANTONY</i>	<i>Hubert</i>	<i>2^{ème} Adjoint</i>		
<i>HEGY</i>	<i>Nicole</i>	<i>3^{ème} Adjoint</i>		
<i>ANTONY</i>	<i>Patricia</i>	<i>CM</i>		
<i>BAUER</i>	<i>Huguette</i>	<i>CM</i>		
<i>BOIL</i>	<i>Corinne</i>	<i>CM</i>		
<i>BRETZ</i>	<i>Daniel</i>	<i>CM</i>		<i>R. MATHIAS</i>
<i>FRANTZ</i>	<i>Nicole</i>	<i>CM</i>		
<i>JAEGGY</i>	<i>Martin</i>	<i>CM</i>		<i>H. ANTONY</i>
<i>KASTLER</i>	<i>Véronique</i>	<i>CM</i>		
<i>MEYER</i>	<i>Théo</i>	<i>CM</i>		
<i>MULLER</i>	<i>Jean-Louis</i>	<i>CM</i>		
<i>REYMANN</i>	<i>Frédéric</i>	<i>CM</i>		
<i>WERTHE</i>	<i>Christian</i>	<i>CM</i>		